



Rendre conforme ses protocoles d'agence pour un éventuel contrôle de la DGCCRF

Fiche programme – v.3 – 26/06/2024

- Prérequis :** - l'apprenant est détenteur d'une carte professionnelle (T, G ou S).
- Objectifs :**
- voir ou revoir les exigences des autorités et institutions au titre de la Loi Hoguet, la Loi Hamon, Tracfin, RGPD ;
 - résumer les différents protocoles à établir au sein d'une société immobilière pour rendre son organisation parfaitement conforme aux exigences des professions réglementées ;
 - se rendre compte des risques à travers les peines et sanctions qui pèsent sur les professionnels non avertis.
- Aptitude et compétences :** - l'apprenant est au fait des bases réglementaires de la profession et souhaite approfondir et mettre à jour ses connaissances.
- Durée :** - 7.00 heures.
- Délai d'accès :** - programmation sur demande avec un minimum de 15 jours de préavis.
- Tarifs :** - 700 € HT par personne / 500 € HT dès 2 stagiaires (me consulter pour un devis précis).
- Méthodes mobilisées :**
- méthodes expositive, active et participative avec études de cas jurisprudentiels comme reflet de la pratique ;
 - session vivante sur fond d'échanges et partages d'expériences personnelles, avec suivi à l'issue de la formation si besoin
- Modalités d'évaluation :** - quizz de positionnement / quizz d'évaluation.
- Accessibilité :** - formation accessible aux PSH, émettre une demande individualisée pour la collecte des besoins précis via un questionnaire dédié.
- Référent pédagogique et administratif :** - Renaud Lambert
- Contact :** contact@renaudlambert.fr / 06 73 59 53 03

Plan de cours :

Introduction : rappels généraux sur la Loi Hoguet et ses exigences

Partie 1 : Loi Hoguet

- Les nombreux articles de la Loi qui attendent une application sanctionnée
- Les peines assorties aux différentes infractions possibles

Partie 2 : Loi Hamon

- La protection des consommateurs mise en exergue
- Les exigences sur le terrain de la prise de mandat par le DIP
- Les sanctions et conséquences de l'irrespect de la Loi

Partie 3 : TRACFIN / CNS

- La Loi de 1998
- Les obligations de vigilance
- Les cas sanctionnés par la CNS
- Les protocoles à mettre en place
- L'interface ERMES pour réaliser les déclarations

Partie 4 : CNIL / RGPD

- La Loi de 2018
- Les protocoles de protection, d'accès et gestion des données clients
- Les peines assorties au non-respect des règles du RGPD

Partie 5 : le contrôle de la DGCCRF

- L'entrée en relation type des DDPP
- L'enjeu de conformité

Indicateurs de résultat à fin juin 2024

En raison d'un volume représentatif trop faible de réalisation de cette prestation, il est impossible de communiquer des statistiques éclairantes à l'appui de ce thème.